



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs



MUNICIPALITÉ DE

Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 13 janvier 2025 à 19 h 30 au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, Conseiller district 2
Madame Helen Morrison, Conseillère district 3
Monsieur Louis Dupuis, Conseiller district 4
Madame Caroline Desrosiers, Conseillère district 5
Madame Catherine Hamé, Mairesse

Son absents :

Monsieur John Dalzell, Conseiller district 1
Monsieur Sylvain Harvey, Conseiller district 6

Sont également présents :

Madame Anne-Claire Robert, Directrice générale et secrétaire-trésorière

1.0 Ouverture de l'assemblée

À 19 h 31, la mairesse déclare la séance ouverte.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

2025-01-8418

2.0 Adoption de l'ordre du jour

1.0 Ouverture de l'assemblée

2.0 Adoption de l'ordre du jour

3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée

4.0 Adoption du procès-verbal

4.01 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024

4.02 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024

5.0 Finances, Administration et Greffe

5.01 Journal des factures payées et des factures à payer

5.02 Dépôt de la liste de contrats comportant une dépense totale de plus de 25 000 \$ en 2024

5.03 Dépôt de l'extrait du registre des déclarations de don, avantage ou marque d'hospitalité de l'année 2024

5.04 Adoption de la liste des incompressibles



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

5.05 Résolution autorisant le changement de signataires pour les comptes de la Municipalité à la Caisse Desjardins de la Rivière-du-Nord

5.06 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024

5.07 Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPACE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

5.08 Soutien financier pour l'année 2025 - Agence des bassins versants de Sainte-Anne-des-Lacs (ABVLACS)

5.09 Adoption du règlement 489-2025 sur la tarification des biens, services et activités

5.10 Adoption du règlement numéro 483-2025 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2025

5.11 Adoption du projet de règlement numéro 493-2024-2 modifiant le règlement 493-2020 sur la gestion contractuelle et ses amendements

5.12 Adoption du règlement 461-2025 sur la rémunération des élus municipaux

5.13 Entérinement et confirmation de la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale du PRABAM

5.14 Comptes de taxes 2025 - Ajout d'un dépliant - Campagne de financement pour l'acquisition et l'installation d'une machine à imagerie par résonance magnétique (IRM)

5.15 Demande de don pour l'acquisition et l'installation d'une machine à imagerie par résonance magnétique (IRM)

5.16 Abrogation de la Politique de soutien aux organismes de loisirs et communautaires

6.0 Travaux publics et voirie

6.01 Autorisation d'utilisation de chemins de détour pour les travaux du MTMD

7.0 Loisirs, culture et vie communautaire

7.01 Mandat à la direction générale - Professeurs pour les cours pour l'année 2025

7.02 Adoption de l'échelle salariale des employés du camp de jour - Été 2025

7.03 Embauche de la coordonnatrice pour le camp de jour Magicoparc saison estivale 2025

8.0 Urbanisme

8.01 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 décembre 2024

9.0 Sécurité publique et incendie - SANS OBJET



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

10.0 Environnement

10.01 Nomination au sein du comité consultatif en environnement (CCE)

11.0 Divers

12.0 Correspondance

13.0 Période de questions

14.0 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE DISTRICT 5

Que l'ordre du jour tel que proposé soit adopté.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, Conseiller district 2
Madame Helen Morrison, Conseillère district 3
Monsieur Louis Dupuis, Conseiller district 4
Madame Caroline Desrosiers, Conseillère district 5

S'ABSTIENT :

Madame Catherine Hamé, Mairesse

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

4.0 Adoption procès-verbal

2025-01-8419

4.01 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN SÉBASTIEN
VAILLANCOURT, CONSEILLER DISTRICT 2**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, Conseiller district 2
Madame Helen Morrison, Conseillère district 3
Monsieur Louis Dupuis, Conseiller district 4
Madame Caroline Desrosiers, Conseillère district 5



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

S'ABSTIENT :

Madame Catherine Hamé, Mairesse

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-01-8420

4.02 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 ;

ATTENDU QU'une modification au procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 est nécessaire afin de corriger une erreur qui appert de façon évidente à la simple lecture dans la résolution numéro 8382-12-24, et ce, conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec.

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HELEN MORRISON,
CONSEILLÈRE DISTRICT 3**

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 ainsi que la modification de ce dernier présenté dans le procès-verbal de correction joint à l'annexe « A » concernant la résolution numéro 8382-12-24 relative à l'adoption du programme triennal 2025-2026-2027.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, Conseiller district 2
Madame Helen Morrison, Conseillère district 3
Monsieur Louis Dupuis, Conseiller district 4
Madame Caroline Desrosiers, Conseillère district 5

S'ABSTIENT :

Madame Catherine Hamé, Mairesse

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5.0 Finances, administration et greffe

2025-01-8421

5.01 Journal des factures payées et des factures à payer

**IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT,
CONSEILLER DISTRICT 2**

D'accepter la liste des factures payées au 31 décembre 2024 pour un montant de 225 976,05 \$.

- Chèques numéros : 21082, 21083 à 21116 et 21117 ;
- Dépôts directs numéros : 2382 à 2387, 2393 à 2397, 2398 et 2388 à 2392 ;
- Prélèvements bancaires numéros : 3109 à 3117, 3118 à 3124, 3125 à 3126 et 3127 à 3135.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

D'accepter la liste des factures à payer au 31 décembre 2024 pour un montant de 745 116,49 \$.

- Chèques numéros : 21118 à 21138 et 21139 à 21140 ;
- Dépôts directs numéros : 2399 à 2456 et 2457 à 2466.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, Conseiller district 2
Madame Helen Morrison, Conseillère district 3
Madame Caroline Desrosiers, Conseillère district 5
Madame Catherine Hamé, Mairesse

CONTRE :

Monsieur Louis Dupuis, Conseiller district 4

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2025-01-8422

5.02 Dépôt de la liste de contrats comportant une dépense totale de plus de 25 000 \$ en 2024

Caroline Desrosiers, conseillère dépose au conseil la liste de contrats comportant une dépense totale de plus de 25 000 \$ pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

2025-01-8423

5.03 Dépôt de l'extrait du registre des déclarations de don, avantage ou marque d'hospitalité de l'année 2024

ATTENDU l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ;

ATTENDU l'article 5.2.6.3 du Règlement 516-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus ;

Helen Morrison, conseillère dépose au conseil l'extrait du registre des déclarations de don, avantage ou marque d'hospitalité pour l'année 2024.

2025-01-8424

5.04 Adoption de la liste des incompressibles

ATTENDU QUE certaines dépenses sont constituées de biens et services dont les coûts sont fixes ou inévitables et qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens pour son fonctionnement ;

ATTENDU QUE certaines dépenses incompressibles doivent être payées à l'intérieur de délai qui ne correspondent pas aux délais d'approbation du conseil et pouvant occasionner des pénalités.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER DISTRICT 2

D'approuver la liste des incompressibles déposés aux présentes ;

D'autoriser le paiement de la liste des incompressibles avant approbation des comptes à payer du conseil, sujet toutefois à la présentation d'un rapport des paiements effectués.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, Conseiller district 2
Madame Helen Morrison, Conseillère district 3
Monsieur Louis Dupuis, Conseiller district 4
Madame Caroline Desrosiers, Conseillère district 5

S'ABSTIENT :

Madame Catherine Hamé, Mairesse

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-01-8425

5.05 Résolution autorisant le changement de signataires pour les comptes de la Municipalité à la Caisse Desjardins de la Rivière-du-Nord

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE DISTRICT 5

Que Madame Catherine Hamé, mairesse ou en son absence, Monsieur John Dalzell, maire suppléant, de même que Madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière ou en son absence, Me Maria Eugenia Valenzuela, directrice générale adjointe et coordonnatrice du greffe, soient les représentants de la Municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse de la Rivière-du-Nord ;

Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable ;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative ;
- Demander l'ouverture par la Caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité ;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité.

La directrice générale et greffière-trésorière et la directrice générale adjointe exerceront les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable ;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, Conseiller district 2
Madame Helen Morrison, Conseillère district 3
Monsieur Louis Dupuis, Conseiller district 4
Madame Caroline Desrosiers, Conseillère district 5



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

S'ABSTIENT :

Madame Catherine Hamé, Mairesse

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-01-8426

5.06 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HELEN MORRISON,
CONSEILLÈRE DISTRICT 3**

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, Conseiller district 2
Madame Helen Morrison, Conseillère district 3
Monsieur Louis Dupuis, Conseiller district 4
Madame Caroline Desrosiers, Conseillère district 5

S'ABSTIENT :

Madame Catherine Hamé, Mairesse

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
ou annotation

2025-01-8427

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

5.07 Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière Anne-Claire Robert a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER DISTRICT 2

D'approuver les dépenses d'un montant de 27 327.23 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci l'aide financière est résiliée.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, Conseiller district 2
Madame Helen Morrison, Conseillère district 3
Monsieur Louis Dupuis, Conseiller district 4
Madame Caroline Desrosiers, Conseillère district 5

S'ABSTIENT :

Madame Catherine Hamé, Mairesse

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-01-8428

5.08 Soutien financier pour l'année 2025 - Agence des bassins versants de Sainte-Anne-des-Lacs (ABVLACS)

ATTENDU QUE l'organisme Agence des bassins versants de Sainte-Anne-des-Lacs (ABVLACS) est officiellement reconnu par la Municipalité ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

ATTENDU la politique de soutien aux organismes encadrant la démarche d'octroi de soutien financier ;

ATTENDU QUE l'organisme doit investir 50 % de la demande de soutien financier.

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HELEN MORRISON,
CONSEILLÈRE DISTRICT 3**

D'accorder une contribution financière de 6 000 \$ à l'organisme Agence des bassins versants de Sainte-Anne-des-Lacs (ABVLACS) pour l'année 2025 ;

Que la somme soit imputée au poste budgétaire numéro 02-11000-970.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, Conseiller district 2
Madame Helen Morrison, Conseillère district 3
Monsieur Louis Dupuis, Conseiller district 4
Madame Caroline Desrosiers, Conseillère district 5

S'ABSTIENT :

Madame Catherine Hamé, Mairesse

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-01-8429

5.09 Adoption du règlement 489-2025 sur la tarification des biens, services et activités

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 489-2025 sur la tarification des biens, services et activités lors de la séance du 9 décembre 2024.

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLINE DESROSIERS,
CONSEILLÈRE DISTRICT 5**

D'adopter le règlement 489-2025 sur la tarification des biens, services et activités.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, Conseiller district 2
Madame Helen Morrison, Conseillère district 3
Monsieur Louis Dupuis, Conseiller district 4
Madame Caroline Desrosiers, Conseillère district 5

S'ABSTIENT :

Madame Catherine Hamé, Mairesse

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-01-8430

5.10 Adoption du règlement numéro 483-2025 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2025

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement numéro 483-2025 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2025



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

émis lors de l'assemblée du 9 décembre 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER DISTRICT 2

D'adopter le règlement numéro 483-2025 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2025.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, Conseiller district 2
Madame Helen Morrison, Conseillère district 3
Monsieur Louis Dupuis, Conseiller district 4
Madame Caroline Desrosiers, Conseillère district 5
Madame Catherine Hamé, Mairesse

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-8431

5.11 Adoption du projet de règlement numéro 493-2024-2 modifiant le règlement 493-2020 sur la gestion contractuelle et ses amendements

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement numéro 493-2024-2 modifiant le règlement 493-2020 sur la gestion contractuelle et ses amendements lors de la séance du 9 décembre 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER DISTRICT 2

D'adopter le règlement numéro 493-2024-2 sur la gestion contractuelle.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, Conseiller district 2
Madame Helen Morrison, Conseillère district 3
Monsieur Louis Dupuis, Conseiller district 4
Madame Caroline Desrosiers, Conseillère district 5

S'ABSTIENT :

Madame Catherine Hamé, Mairesse

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-01-8432

5.12 Adoption du règlement 461-2025 sur la rémunération des élus municipaux

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné à la séance du 9 décembre 2024;

ATTENDU QUE le projet de règlement 461-2025 a été préalablement déposé lors de la séance du 9 décembre 2024 ;

ATTENDU l'avis public publié en date du 20 décembre 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE DISTRICT 5

D'adopter le projet de règlement 461-2025 sur la rémunération des élus.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, Conseiller district 2
Madame Helen Morrison, Conseillère district 3
Monsieur Louis Dupuis, Conseiller district 4
Madame Caroline Desrosiers, Conseillère district 5
Madame Catherine Hamé, Mairesse

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-8433

5.13 Entérinement et confirmation de la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale du PRABAM

ATTENDU la lettre du ministère des affaires municipales du 21 juin 2021 confirmant une subvention de 155 371 \$ dans le programme PRABAM ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a déposé une programmation pour trois (3) projets d'immobilisations en lien avec ce programme ;

ATTENDU QUE les dépenses réelles de ces trois projets d'immobilisations se sont concrétisées selon la répartition suivante :

Titre	Localisation	Dépenses				Total
		2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	
Raccordement d'appareils à la caserne de pompier	Caserne de pompier de Sainte-Anne-des-Lacs	0 \$	44 943 \$	702 \$	0 \$	46 745 \$
Généraliste Centre Communautaire	1 Chemin Fournier, Sainte-Anne-des-Lacs	0 \$	0 \$	0 \$	105 180 \$	105 180 \$
Installation d'une porte pour service d'urgence	3 Chemin Fournier, Sainte-Anne-des-Lacs	0 \$	0 \$	0 \$	5 448 \$	5 448 \$
Total		0 \$	44 943 \$	702 \$	110 628 \$	156 373 \$

ATTENDU la participation financière de la municipalité à la hauteur de 122 989 \$ pour le projet de la buanderie de la caserne de pompier, pour couvrir les frais d'achat de matériel et d'honoraires non admissibles au PRABAM.

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HELEN MORRISON,
CONSEILLÈRE DISTRICT 3**

Que le conseil municipal entérine les dépenses en immobilisations de la caserne de pompier et du centre communautaire pour fin de reddition de compte au PRABAM ;

Que le conseil municipal confirme l'exécution des travaux visés par la reddition de compte du PRABAM.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, Conseiller district 2
Madame Helen Morrison, Conseillère district 3
Monsieur Louis Dupuis, Conseiller district 4
Madame Caroline Desrosiers, Conseillère district 5

S'ABSTIENT :

Madame Catherine Hamé, Mairesse

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-01-8434

5.14 Comptes de taxes 2025 - Ajout d'un dépliant - Campagne de financement pour l'acquisition et l'installation d'une machine à imagerie par résonance magnétique (IRM)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

ATTENDU la levée de fond par la Fondation médicale de Laurentides pour l'achat d'un IRM pour la population des Laurentides ;

ATTENDU la demande de la fondation médicale à l'ensemble des municipalités de la région des Laurentides de joindre une communication faisant un appel aux dons à l'ensemble de la population dans l'envoi du compte de taxe annuel.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE DISTRICT 3

D'ajouter le dépliant de demande de dons pour l'acquisition et l'installation d'une machine à imagerie par résonance magnétique (IRM) à l'Hôpital Laurentien de Sainte-Agathe-des-Monts.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, Conseiller district 2
Madame Helen Morrison, Conseillère district 3
Monsieur Louis Dupuis, Conseiller district 4
Madame Caroline Desrosiers, Conseillère district 5
Madame Catherine Hamé, Mairesse

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-8435

5.15 Demande de don pour l'acquisition et l'installation d'une machine à imagerie par résonance magnétique (IRM)

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de don de la Fondation médicale de Laurentides pour l'acquisition et l'installation d'une machine à imagerie par résonance magnétique (IRM) à l'Hôpital Laurentien de Sainte-Agathe-des-Monts.

IL EST PROPOSÉ PAR MME CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE DISTRICT 5

D'accorder un don de 1 000 \$ à la Fondation médicale de Laurentides pour l'acquisition et l'installation d'une machine à imagerie par résonance magnétique (IRM) à l'Hôpital Laurentien de Sainte-Agathe-des-Monts ;

Que la somme soit imputée à même le surplus non affecté, au poste budgétaire numéro 59-11000-000.

UN AMENDEMENT est proposé par Louis Dupuis, conseiller district 4 :

D'accorder un don de 5 000 \$ à la Fondation médicale de Laurentides pour l'acquisition et l'installation d'une machine à imagerie par résonance magnétique (IRM) à l'Hôpital Laurentien de Sainte-Agathe-des-Monts ;

Que la somme soit imputée à même le surplus non affecté, au poste budgétaire numéro 59-11000-000.

POUR :

M. Jean-Sébastien Vaillancourt, Conseiller district 2
M. Louis Dupuis, Conseiller district 4
Mme Catherine Hamé, Mairesse

CONTRE :

Mme Helen Morrison, Conseillère district 3
Mme Caroline Desrosiers, Conseillère district 5



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

AMENDEMENT ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

LES CONSEILLERS VOTENT MAINTENANT SUR LA RÉOLUTION TELLE QU'AMENDÉE :

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, Conseiller district 2
Monsieur Louis Dupuis, Conseiller district 4
Madame Caroline Desrosiers, Conseillère district 5
Madame Catherine Hamé, Mairesse

CONTRE :

Madame Helen Morrison, Conseillère district 3

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2025-01-8436

5.16 Abrogation de la Politique de soutien aux organismes de loisirs et communautaires

ATTENDU la Politique de soutien aux organismes de loisirs et communautaires
en vigueur ;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite revoir la Politique afin de faciliter la
comprehension et rendre plus accessible le formulaire de demande de soutien.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE DISTRICT 3

D'abroger la Politique de soutien aux organismes de loisirs et communautaires
en vigueur ;

De demander à l'administration de produire une nouvelle Politique de soutien
aux organismes de loisirs et communautaires pour février 2025.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, Conseiller district 2
Madame Helen Morrison, Conseillère district 3
Monsieur Louis Dupuis, Conseiller district 4
Madame Caroline Desrosiers, Conseillère district 5

S'ABSTIENT :

Madame Catherine Hamé, Mairesse

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
ou annotation
2025-01-8437

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

6.0 Travaux publics et voirie

6.01 Autorisation d'utilisation de chemins de détour pour les travaux du MTMD

ATTENDU le projet 154-23-0306 du ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD), visant la conversion des systèmes d'éclairage au DEL ;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, le MTMD planifie des travaux qui engendreront la fermeture complète de la bretelle d'entrée du chemin de Sainte-Anne-des-Lacs pour l'A-15 Nord ;

ATTENDU QUE durant la fermeture de ces voies d'accès, le MTMD devra diriger les usagers de la route vers des chemins de détour ;

ATTENDU QUE le MTMD identifie le chemin Avila comme étant la route municipale à utiliser comme chemin de détour ;

ATTENDU QU'au moment venu, la fermeture des accès et l'utilisation de chemins de détour par le MTMD n'entreront pas en conflit avec le calendrier de travaux de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs ;

ATTENDU la demande d'autorisation transmise par le Ministère des Transport afin de mener à bien ce projet.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER DISTRICT 2

D'autoriser le MTMD à utiliser le chemin Avila comme chemin de détour, durant les travaux visant la conversion des systèmes d'éclairage au DEL (projet 154-23-0306) ;

D'obtenir auprès du Ministère des transports et de la mobilité durable la date des travaux à l'avance afin d'en informer la population par les voies de communications municipales habituelles.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, Conseiller district 2
Madame Helen Morrison, Conseillère district 3
Monsieur Louis Dupuis, Conseiller district 4
Madame Caroline Desrosiers, Conseillère district 5

S'ABSTIENT :

Madame Catherine Hamé, Mairesse

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.0 Loisirs, culture et vie communautaire

2025-01-8438

7.01 Mandat à la direction générale - Professeurs pour les cours pour l'année 2025

ATTENDU QUE tout au long de l'année, divers cours sont offerts aux citoyens dans le cadre de la programmation du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE DISTRICT 3

De confier, à madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière, l'acceptation des listes des professeurs mandatés pour offrir des cours aux citoyens pendant les différentes sessions de cours de l'année 2025 ;

D'autoriser madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière, à faire des modifications et/ou changements au besoin ;

Que les sommes soient imputées au poste budgétaire numéro 02-70193-447 et les revenus au poste budgétaire numéro 01-23470-500.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, Conseiller district 2
Madame Helen Morrison, Conseillère district 3
Monsieur Louis Dupuis, Conseiller district 4
Madame Caroline Desrosiers, Conseillère district 5

S'ABSTIENT :

Madame Catherine Hamé, Mairesse

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-01-8439

7.02 Adoption de l'échelle salariale des employés du camp de jour - Été 2025

ATTENDU la nécessité d'adopter à chaque début d'année l'échelle salariale des employés du camp de jour pour l'été à venir.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE DISTRICT 5

D'adopter l'échelle salariale pour les employés du camp de jour pour l'été 2025 déposé à la séance ordinaire du 9 décembre 2024.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, Conseiller district 2
Madame Helen Morrison, Conseillère district 3
Monsieur Louis Dupuis, Conseiller district 4
Madame Caroline Desrosiers, Conseillère district 5

S'ABSTIENT :

Madame Catherine Hamé, Mairesse

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-01-8440

7.03 Embauche de la coordonnatrice pour le camp de jour Magicoparc saison estivale 2025

ATTENDU la nécessité du poste de coordonnatrice pour le bon déroulement de notre camp de jour ;

ATTENDU notre entière satisfaction à l'égard du travail de Madame Geneviève Dufresne à titre de coordonnatrice lors des étés précédents.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE DISTRICT 3

De procéder à l'embauche, en date du 13 janvier 2025, de Madame Geneviève Dufresne à titre de coordonnatrice du camp de jour Magicoparc pour la saison estivale 2025 ;

Que l'échelon 4 du groupe Coordo de l'échelle salariale des employés du camp de jour lui soit accordé ;

Que la somme soit imputée au poste budgétaire numéro : 02-70151-142.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, Conseiller district 2
Madame Helen Morrison, Conseillère district 3
Monsieur Louis Dupuis, Conseiller district 4
Madame Caroline Desrosiers, Conseillère district 5

S'ABSTIENT :

Madame Catherine Hamé, Mairesse

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.0 Urbanisme

2025-01-8441

8.01 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 décembre 2024

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 décembre 2024.

9.0 Sécurité publique et incendie

RUBRIQUE SANS OBJET

10.0 Environnement

2025-01-8442

10.01 Nomination au sein du comité consultatif en environnement (CCE)

ATTENDU la vacance de trois (3) postes au sein du comité consultatif en environnement (CCE) ;

ATTENDU la réception de cinq (5) candidatures, pour combler la vacance des postes ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER DISTRICT 2

De nommer Madame Stéphanie Duchesne au poste 4, Monsieur Rico Lanteigne au poste 5 et Madame Maïa Rousseau-Robert au poste 7 pour la période du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2026.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, Conseiller district 2
Monsieur Louis Dupuis, Conseiller district 4
Madame Caroline Desrosiers, Conseillère district 5
Madame Catherine Hamé, Mairesse

SE RETIRE :

Madame Helen Morrison, Conseillère district 3

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS

Note : Madame Helen Morrison, conseillère du district 3 déclare son conflit d'intérêt dans le présent dossier et se retire de la table des délibérations à 20 h 10. Suivant le vote, elle revient à la table à 20 h 15.

11.0 Divers

Divers

12.0 Correspondance

La correspondance est déposée au conseil.

13.0 Période de questions

La période de questions a débuté à 20 h 17 et s'est terminée à 20 h 34.

14.0 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller propose la levée de la séance.

Catherine Hamé
Mairesse

Anne-Claire Robert
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Catherine Hamé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs